

## Charte Ethique Fournisseurs Heineken

Le groupe Heineken (Heineken N.V. et ses sociétés affiliées<sup>1</sup>) s'engage à apporter une contribution positive à la société par l'intermédiaire de ses activités dans le monde. Pour y parvenir, nous comptons sur le soutien actif de tous nos fournisseurs et nous souhaitons qu'ils respectent nos valeurs et nos principes<sup>2</sup> dans le cadre de leurs propres pratiques commerciales. La Charte Ethique Fournisseurs Heineken s'applique donc à tous les fournisseurs avec lesquels Heineken s'engage. Il énonce les principes éthiques majeurs attendus chez nos partenaires et que nous considérons comme indispensables à un développement durable de notre activité.

### Conduite des relations commerciales

Heineken considère l'intégrité et la fiabilité des relations avec ses partenaires comme des préalables essentiels à des relations commerciales pérennes. Nos principes concernant les relations commerciales sont les suivants :

1. Nous soutenons un environnement commercial ouvert, juste et compétitif.
2. Toutes les lois et réglementations applicables doivent être respectées.
3. Les informations commerciales et financières concernant la Société Heineken doivent être traitées confidentiellement et ne doivent pas être diffusées à des tiers.
4. Les conflits d'intérêt ne permettent pas de bonnes relations commerciales et doivent être évités.
5. Les cadeaux et les pots-de-vin en vue d'influencer le cours des affaires ou d'autres décisions ne sont pas acceptables.

### Droits de l'Homme

Heineken adhère aux valeurs qui font partie intégrante de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, basées sur le respect de la dignité de l'individu, sans distinction d'origine. Nos principes concernant les droits de l'Homme sont :

6. Les conditions de travail des salariés doivent garantir leur sécurité et leur hygiène de travail.
7. Les employés doivent effectuer des heures raisonnables de travail, observer un repos périodique raisonnable et percevoir une rémunération adaptée au travail effectué.
8. Heineken est favorable à des négociations conduisant à des accords collectifs.
9. Le personnel est employé sur la base du principe de l'égalité des chances, sans distinction de race, de couleur, de genre, de religion, d'affiliation ou d'origine.
10. Heineken n'a recours ni au travail d'enfants, ni au travail contraint ou forcé.

### Environnement

Heineken traite l'environnement avec une attention particulière. Heineken se conforme aux réglementations locales applicables et suit les évolutions des réglementations pour toujours être en conformité avec les normes environnementales.

11. Les processus de production sont conçus pour utiliser de manière efficace les ressources disponibles et pour minimiser l'impact sur l'environnement.

12. Nos fournisseurs feront la promotion d'une plus grande responsabilité écologique, ainsi que la promotion du développement et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

#### Communication, contrôle

Heineken attend de ses fournisseurs qu'ils l'assistent dans la réalisation des 12 éléments clés susmentionnés, en les intégrant à leurs propres pratiques commerciales. Nos fournisseurs prendront toutes les mesures nécessaires afin de communiquer ces principes à leurs salariés. Ils prendront également toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que leurs propres fournisseurs soient en accord avec les principes de cette Charte. Heineken contrôlera la réalisation de ces démarches.

#### Conformité

Heineken attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les principes de la Charte Ethique Fournisseurs. Si des cas de non-conformité sont décelés, Heineken et les fournisseurs concernés mettront au point un plan d'action pour se mettre en conformité.

En l'absence d'engagement du fournisseur ou de mesures correctives suffisamment efficaces, Heineken pourra suspendre les échanges commerciaux ou résilier les contrats en cours.

---

Amsterdam, le 8 juillet 2010

1 Les entreprises pour lesquelles 50% ou plus du capital d'actions émis est détenu par Heineken N.V., et dont le contrôle de la gestion revient à Heineken N.V.

2 L'intégralité du texte sur les Valeurs et principes d'Heineken est disponible en ligne sur le site [www.heinekeninternational.com](http://www.heinekeninternational.com)